

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

22 janvier 2020

École élémentaire publique Paul CEZANNE (Chantilly)

Le 22 janvier de l'an deux-mille-vingt, à 14 h 30 min,

Les membres de l'association départementale O.C.C.E. – OISE se sont réunis dans les locaux de l'école élémentaire publique Paul CEZANNE de Chantilly, sur la convocation faite par le conseil d'administration. Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté par un pouvoir écrit d'un autre membre.

Étaient présents :

	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Adhérents, mandataires ou représentants de la coopérative	BRUZZICHINI Noémie	Enseignante mandataire	OCCE – Oise
	GRIMAUX Isabelle	Enseignante mandataire	OCCE – Oise
	LUDMANN Véronique	Enseignante mandataire	OCCE – Oise
	MILLON Aurélie	Enseignante mandataire	OCCE – Oise
	SIBEAUD Patrick	Adhérent retraité	OCCE – Oise
Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure	Administratrice	AD OCCE – Oise
	BULTIÈS Catherine	Administratrice	AD OCCE – Oise
	BUVRY Sabine	Administratrice	AD OCCE – Oise
	CHATRIEUX Sylvain	Président	AD OCCE – Oise
	CHEVAL Maxence	Administrateur	AD OCCE – Oise
		(Animateur pédagogique)	(salarié)
	JOUHAULT Christelle	Administratrice	AD OCCE – Oise
	LANGLOIS Sébastien	Secrétaire général	AD OCCE – Oise
	MAUDRIN Hélène	Administratrice	AD OCCE – Oise
	MAUVAIS Dominique	Administratrice	AD OCCE – Oise
Adhérents salariés	PILON Daniel	Trésorier	
	PREVOT Amélie	Secrétaire administrative	AD OCCE - Oise

Étaient absents ou excusés :

	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Non adhérents	COMPAGNON Emmanuelle	Inspectrice d'académie – Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise
	Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale	Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré	DSDEN Oise – Circonscriptions du premier degré
	SOUILLARD Sébastien	Commissaire aux comptes	AUDIT-France
	RICHOMME Florent	Chargé d'affaires du secteur public et de l'économie sociale	Caisse d'épargne des Hauts-de-France
	WOJTOWIEZ Isabelle	Maire	Commune de CHANTILLY
	LE GENDRE HERNANDEZ Josiane	Administratrice CAN, correspondante	Fédération nationale OCCE
Membre(s) du conseil d'administration	CAIVANO-TELLIER Laurence	Administratrice	AD OCCE – Oise
	CHAUDET Claire	Trésorière-adjointe	AD OCCE – Oise
	COULON Danièle	Administratrice	AD OCCE – Oise
	DEBROUWER Huguette	Vice-présidente	AD OCCE – Oise
	TICOZZELLI Jocelyne	Administratrice	AD OCCE – Oise

Pouvoirs :

	NOM et Prénom	Fonction	Nombre de pouvoirs :
Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure	Administratrice	1 234
	BULTIÈS Catherine	Administratrice	266
	BUVRY Sabine	Administratrice	316
	CAIVANO TELLIER Laurence	Administratrice	306
	CHATRIEUX Sylvain	Administrateur	2 702
	CHAUDET Claire	Administratrice	166
	CHEVAL Maxence	Administrateur	1 649
	COULON Danièle	Administratrice	0
	DEBROUWER Huguette	Administratrice	458
	JOUHAULT Christelle	Administratrice	336
	LANGLOIS Sébastien	Administrateur	563
	MAUDRIN Hélène	Administratrice	800
	MAUVAIS Dominique	Administratrice	238
	PILON Daniel	Administrateur	607
	TICOZZELLI Jocelyne	Administratrice	320

Monsieur Sylvain CHATRIEUX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- ☐ Un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;
- ☐ La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- ☐ Les statuts de l'association ;
- ☐ La feuille de présence à l'assemblée ;
- ☐ Les pouvoirs des membres représentés ;
- ☐ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2019 ;
- ☐ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + C.R.F. / C.R.A. consolidés des coopératives affiliées) arrêtés au 31 août 2019 ;
- ☐ Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration ;
- ☐ Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- ☐ Le projet associatif ;
- ☐ Le projet de budget pour l'exercice 2019/2020 ;
- ☐ Le projet d'activité pour l'exercice 2019/2020 ;
- ☐ Le texte de résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège départemental, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée le 17 décembre 2019 par lettre remise en mains propres est excusée.

Le président donne lecture du rapport moral, puis fait donner lecture du rapport d'activité par le secrétaire général, du rapport financier par le trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes.

Sont présentés les projets de budget pour l'exercice 2019/2020 et le projet d'activités pour 2019/2020.

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il signale que prennent fin les mandats des administrateurs suivants : Sylvain CHATRIEUX, Claire CHAUDET, Danièle COULON, Huguette DEBROUWER et Sébastien LANGLOIS.

Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 14 postes sont donc à pourvoir.

Sylvain CHATRIEUX, Danièle COULON, Huguette DEBROUWER et Sébastien LANGLOIS déclarent se porter à nouveau candidats.

Monsieur Patrick SIBAUD et Madame Isabelle GRIMAUZ font acte de candidature.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les résolutions suivantes à l'unanimité (sauf mention) :

Première résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil arrête les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019 faisant apparaître un excédent de 2 244,54 € pour le siège départemental, affectés au fonds associatif et un résultat des coopératives sommées de +91 063,02 € dans leur report à-nouveau.
Deuxième résolution	L'assemblée approuve les termes du rapport financier du trésorier et de la trésorière adjointe sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019. (1 abstention)
Troisième résolution	L'assemblée approuve le rapport d'activité du secrétaire général pour l'exercice clos le 31 août 2019.
Quatrième résolution	L'assemblée générale approuve le renouvellement des mandats des administrateurs suivants : Sylvain CHATRIEUX – Danièle COULON – Huguette DEBROUWER – Sébastien LANGLOIS ; ainsi que les candidatures de Patrick SIBAUD et Isabelle GRIMAUZ.
Cinquième résolution	L'assemblée approuve les termes du projet de budget pour l'exercice 2019 – 2020. (1 abstention)
Sixième résolution	L'assemblée approuve les termes du projet associatif et du projet d'activité pour l'exercice 2019 – 2020.
Septième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2020 – 2021 à 1,79 € (un euro et soixante-seize centimes d'euro) par coopérateur.
Septième résolution bis	L'assemblée générale demande à la fédération nationale de trouver d'autres leviers de financement et des mesures d'économie afin d'éviter toute nouvelle hausse des cotisations sur les prochains exercices.
Huitième résolution	L'assemblée générale, le conseil approuve la proposition de fixer la date limite de retour des documents statutaires (C.R.F. / C.R.A. de l'exercice clos et bulletin d'adhésion du nouvel exercice) au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Toute coopérative n'ayant pas respecté cette limite recevra une lettre recommandée avec accusé de réception lui rappelant ses engagements avec copie à l'inspection de l'éducation nationale. Sans réponse dans les quinze jours ouvrables, le compte de la coopérative sera fermé/suspendu.
Neuvième résolution	L'assemblée générale approuve la proposition suivante : « <i>Tout C.R.F. arrivant au siège devra comporter la signature des membres de la commission de contrôle des comptes, dont un membre au moins est un parent ou un élu ou un DDEN.</i> »
Dixième résolution	<i>L'assemblée générale approuve les propositions suivantes :</i> « <i>Toutes les coopératives ayant eu un découvert bancaire seront contrôlées.</i> » « <i>Les coopératives n'ayant pas retourné leur C.R.F. dans les délais seront contrôlées. Une rencontre sera provoquée entre les membres du C.A. et les mandataires au sein d'une circonscription avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale dans un but de formation</i>

et de bonne résolution. Les membres du bureau sont désignés pour suspendre le mandatement des coopératives qui ne répondent aux sollicitations statutaires. »

Les coopératives tirées au sort seront contrôlées entre le 1er septembre et le 30 novembre 2020 sur l'exercice 2019 – 2020. »

CIRCONSCRIPTION	N° ADHERENT – COORDONNEES DE LA COOPERATIVE
AIS	060-0974 – Centre pénitentiaire de Beauvais – 60000 BEAUVAIS
AUNEUIL	060-0490 – EPP de la Mare aux Loups – 60390 LA HOUSOYE
BEAUVAIS- NORD	060-0111 – EMP La Grenouillère – 60000 BEAUVAIS
BEAUVAIS- SUD	060-0078 – EEP Bossuet – 60000 BEAUVAIS
BEAUVAIS- MAT.	060-0079 – EMP Albert et Marine Launay – 60000 BEAUVAIS
CLERMONT	060-0252 – EEP Les Sables de Ramecourt – 60600 CLERMONT
COMPIEGNE	060-0271 – EMP Royallieu – 60200 COMPIEGNE
CREIL	060-0323 – EEP Montaigne – 60100 CREIL
CREPY-EN-VALOIS	060-0665 – EEP Maurice Chevance Bertin – 60440 NANTEUIL-LE-HAUDOIN
GOUVIEUX	060-0900 – EPP – 60250 THURY-SOUS-CLERMONT
GRANDVILLIERS	060-0370 – EPP – 60360 DOMELIERS
MARGNY-LES-COMPIEGNE	060-0911 – EEP – 60350 TROSLY-BREUIL
MERU	060-0603 – EPP Voltaire B – 60110 MERU
NOGENT-SUR-OISE	060-0992 – EEP Paul Bert – 60180 NOGENT-SUR-OISE
NOYON	060-0700 – EMP Antoine de Saint-Exupéry – 60400 NOYON
PONT-STE-MAXENCE	060-0230 – EMP Denise Bertin – 60710 CHEVRIERES
ST-JUST-EN-CHAUSSE	060-0428 – EMP Le Moustier – 60480 FROISSY
SENLIS	060-0054 – EPP – 60810 BARBERY

Onzième résolution

« À chaque fin d'exercice, la caisse sera déposée sur le compte courant de la coopérative. Un solde inférieur ou égal à 51 € est toléré. »

« Pour toute déclaration de sinistre relatif à un vol / une perte de tout ou partie de la caisse, le mandataire devra justifier la constitution du montant du vol / la perte du montant. »

Douzième résolution

Vu l'exposition de la situation par Monsieur Daniel PILON, trésorier, relative au montant des frais de tenue de comptes, frais divers, etc.),

Vu la proposition du Crédit Agricole Brie Picardie,

Vu le sondage réalisé auprès des coopératives, 407 votants / 850, soit un taux de participation de 48%, avec 94,6% de réponses favorables,

L'assemblée générale approuve la proposition du changement d'établissement bancaire pour le siège départemental et les coopératives adhérentes, sur la base du volontariat, et sous réserves d'avoir satisfait à toutes les conditions statutaires.

L'assemblée générale approuve la proposition de laisser le conseil d'administration fixer le lieu et la date de l'assemblée générale ordinaire 2021 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport moral, rapport d'activité et rapport financier du conseil d'administration sur les comptes de l'association au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 ;
- rapport général et communications du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 ;
- approbation de ces comptes ;
- quitus aux administrateurs ;
- renouvellement des mandats des administrateurs ou désignation de nouveaux administrateurs ;
- budget de l'exercice 2020 – 2021 ;
- projet d'activité de l'exercice 2020 – 2021 ;
- fixation du montant de la cotisation pour 2021 – 2022 ;
- questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 17 heures.



Fait à Beauvais, le 18 février 2020.

Le secrétaire général

Le président

Sébastien LANGLOIS

Sylvain CHATRIEUX